

Commune de Guerlédan
Mairie
2, rue Sainte-Suzanne
Mûr-de-Bretagne
22530 Guerlédan
Tél : 02 96 28 51 32
Mél : accueil@mairieguerledan.bzh



n°40-2026
Affiché Jusqu'au
22/06

Commune de Guerlédan

Election des membres propriétaires au sein de la commission intercommunale
d'Aménagement Foncier de Caurel- Guerlédan _ St Connec

Article L.121-4, R121-1 et R123-31 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Avis d'Appel de candidatures

Pour l'élection par le conseil municipal de Guerlédan des propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune qui seront appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (2 titulaires et 1 suppléant).

Les propriétaires (propriétaires ou nu-propriétaires), exploitants ou non, de biens fonciers non bâtis dans la commune de Guerlédan désireux de siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement foncier, en qualité de membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le conseil Municipal, sont invités à se faire connaître par lettre adressée à Monsieur Le Maire.

Cette élection aura lieu lors du prochain conseil municipal. Les candidatures pourront être reçues à la mairie de Guerlédan jusqu'au 22 juin 2026 17h.

Le Maire de Guerlédan

